

Note : Quelle est l'importance des émissions de GES des PME, TPE et indépendants ?

Antoine Bonduelle, le 2 septembre 2018 sur base CGDD, INSEE, CITEPA, Observatoire de l'Energie.
(*¹)

De très faibles émissions liées à l'énergie

En prenant les consommations données par les statistiques EACEI (ex-Ministère de l'Industrie), il est manifeste que quelques unités industrielles consomment en France l'essentiel des énergies de procédé et de moteurs de puissance.

Ainsi, 36 usines consomment ainsi 40% de l'énergie industrielle. La statistique EACEI porte sur 19500 établissements. Leur consommation nette cumulée est de 99,5% du total de l'énergie. Mais cette concentration très forte des consommations énergétiques directes est trompeuse.

Tout d'abord, il y a en France 274 grandes entreprises et 5322 ETI qui comprennent au total 72 000 établissements (INSEE 2016). Les PME sont 138 000 et les micro-entreprises 3,6 millions. Il existe des PME très consommatrices d'énergie, mais en faible proportion, pour un total sans doute inférieur à 1% des consommations ou des émissions de l'industrie (soit 75 Mt CO₂ au total selon CGDD 2016). Cela représente donc au maximum 0.75 MtCO₂ ou 0,2% des émissions françaises pour l'ensemble des PME, TPE et indépendants.

Cependant, face à ce chiffre très limité pour les PME de l'industrie, il faut prendre en compte que les PME-TPE, artisans et indépendants relèvent aussi et avant tout du tertiaire et du transport. Ils représentent ainsi 48% de l'emploi salarié (CEDEF 2016)

[<https://www.economie.gouv.fr/cedef/chiffres-cles-des-pme>]

Les transports et les locaux tertiaires sont bien plus émetteurs

Les émissions directes doivent tenir compte des transports pour compte propre et notamment les utilitaires légers (VUL). Les camionnettes (4.8 millions d'unités, surtout diesel selon INSEE) émettent 18,4 MT CO₂ (CGDD, Chiffres clé de l'énergie 2016).

Les bureaux, les commerces, les cafés hôtels restaurants représentent environ 58% des consommations du tertiaire (Observatoire de l'Energie), soit 17,5 MtCO₂ (sur 30 MtCO₂ du tertiaire selon CITEPA 2017) pour le chauffage, l'eau chaude et les consommations en propre comme la bureautique.

Enfin, les transports routiers (camions et tracteurs) représentent 22,4 MT (CITEPA 2013)

Estimation des émissions directes des TPE-PME

Si l'on considère que les PME-TPE et indépendants représentent 2/3 des VUL, 50% des bureaux, des cafés et des commerces, et aussi 1/3 des émissions du transport routier, alors les émissions directes (dites « scope 1 et 2 ») atteignent 38 MtCO₂eq/an soit cinquante fois plus que les processus industriels des

¹ Antoine Bonduelle et Stéphanie Goujon ont été rapporteur d'un avis du CESE sur « TPE-PME, comment réussir le passage à la neutralité carbone », vidéos et textes sur <https://www.lecese.fr/content/clone-tpe-pme-comment-reussir-le-passage-la-neutralite-carbone>. La présente note a été rédigée pour alimenter ce travail.

seules PME estimée plus haut. Dans ces hypothèses, cela représente 9% du total des émissions françaises ce qui est significatif.

Ce chiffre pourrait aussi être affiné en considérant leur répartition branche par branche et profession par profession, mais il montre que l'univers PME-TPE émet directement l'équivalent de plus que la moitié du total d'émissions de l'industrie ou encore le tiers du transport. Ces émissions ont souvent été négligées ou affectées à d'autres secteurs.

Emissions indirectes des TPE-PME

Pour estimer les émissions indirectes (scope 3) des trajets du personnel, on considère que les véhicules particuliers émettent 56,7 MtCO₂ au total (CGDD 2016), dont 27% pour des trajets pour le domicile-travail (INSEE 2016) soit 15 Mt CO₂. Pour un effectif représentant la moitié des salariés, cela représente 7.5 MtCO₂/an.

Par ailleurs, pour tenir compte des matériaux achetés pour la restauration, la construction, les pièces mécaniques, on part des émissions de ces productions qui représentent environ 80% des émissions de l'industrie (total 75 MtCO₂ CGDD 2016). Pour donner un ordre de grandeur on prendra une fourchette entre 15% et 30% d'utilisation globale par les PME-TPE. Cette part est sans doute plus élevée pour les matériaux de construction, la restauration ou les productions agro-alimentaires, et moins élevée pour l'acier par exemple. Cette fourchette aboutit à une estimation allant de 11,2 à 22,5 MtCO₂/an.

Conclusion sur les émissions

L'estimation ci-dessus arrive à un total des émissions de scope 1 et 2 de l'ordre de 9% des émissions françaises, soit 38 MtCO₂/an

Si l'on tient compte de deux postes d'émissions indirectes (Scope 3), les trajets des personnels et les approvisionnements matières, le total des émissions est alors de l'ordre de 50 à 60 MtCO₂/an soit 12 à 14% des émissions françaises.

Ces chiffres sont bien entendu perfectibles, ils sont contingents à des hypothèses formulées plus haut. Cependant ils montrent l'importance considérable de l'empreinte carbone des petites et moyennes entreprises, pas du tout à l'échelle des efforts déployés jusqu'à présent envers elles.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2569436?sommaire=2587886>

<http://www.statistiques.developpement->

durable.gouv.fr/fileadmin/documents/_shared/pdf/5_RevueCGDD-ENTD-article_5_domicile-travail_08_12_10_cle7b8116.pdf

<https://www.economie.gouv.fr/cedef/chiffres-cles-des-pme>